



Répartition suite vente héritage

Par TristanB

Bonjour,

Nous avons en 2010 hérité ma mère mon frère et moi de la maison suite au décès de notre père . Nous avons vendu cette année ce bien pour un montant de 180,000.00?

La répartition selon la succession a été faite comme suit:

NATURE ET QUOTITE DES DROITS VENDUS

Le BIEN est vendu :

- par Madame Yannick DEM?. à concurrence de LA MOITIÉ (1/2) en pleine propriété et de LA MOITIÉ (1/2) en usufruit.
- par Monsieur Thomas BRU?. à concurrence de UN QUART (1/4) en nue-propiété.
- par Monsieur Tristan BRU?. à concurrence de UN QUART (1/4) en nue-propiété.

Nous avons du mal à nous y retrouver et aimerions savoir quelle somme d'argent revient à chacun sachant que notre mère MME DEM? a au moment de la vente 64 ans.

C'est mon premier poste sur ce forum donc désolé si je ne me trouve peut être pas dans le bon topic

Merci d'avance
Cordialement
TristanB

Par yapasdequoi

Bonjour,

Comment se fait-il que le notaire n'a pas indiqué les montants pour chacun ?

Par TristanB

Le notaire n'est pas celui qui a gérer la succession, malgré qu'on lui ai transmis celui ci à l'air d'avoir été perdu du début à la fin, à l'heure d'aujourd'hui les versement ont été fait suite à la vente et la répartition final a été de 70% du montant pour notre mère et 15% par enfant, nous ne comprenons pas le calcul et le notaire ne sait pas l'expliquer vraiment? d'où ma question sur ce forum

Par LaChaumerande

Bonjour

Comment se fait-il que le notaire n'a pas indiqué les montants pour chacun ?

Le notaire est tenu d'indiquer la répartition, pas le montant que devra percevoir chacun. j'en sais quelque chose, 4 ventes en 2 ans.

Madame Yannick DEM?. à concurrence de LA MOITIÉ (1/2) en pleine propriété et de LA MOITIÉ (1/2) en usufruit

La moitié en pleine propriété = 90 000

L'usufruit, compte tenu de son âge : $90\ 000 \times 40\% = 36\ 000$

Total pour Madame Yannick DEM : 126 000

Pour les deux héritiers (180 000 - 126 000)/2

Le notaire n'est pas celui qui a géré la succession, [...] les versement ont été fait suite à la vente et la répartition final a été de 70% du montant pour notre mère et 15% par enfant
Peu importe que les notaires soient différents, ça colle avec mon calcul.

Par TristanB

Merci pour votre réponse